

## FICHE DE SECURITE

### 1/ IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### PRODUIT :

Nom : **DECAR 1000 N**  
 Code Produit :

#### FOURNISSEUR :

Name : ACREA'S  
 7 Avenue de la Sablière, ZI de la Sablière – 91150 ETAMPES – France  
 Tel : 33 (0)1.6448.0898  
 Télécopie : 33 (0)1.6448.4493  
 Appel d'urgence : 33 (0)1.6448.0898 ou Contacter le Centre Anti-Poison le plus proche

**UTILISATION PRECONISEE :** Solution de décapage pour traitement Anti-reflet sur substrats optiques  
 ophtalmiques

### 2/ COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

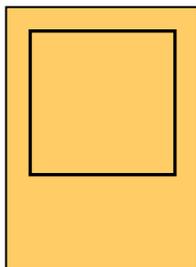
**COMPOSANTS :** Produits inorganiques en solution aqueuse

	N° CAS	%	Symbole	Phrases
<b>Composés fluorés inorganiques</b>	in TSCA	< 5%	T, C	R 25 - 34
<b>Acide Sulfurique</b>	7664-93-9	< 1 %	C	R 35
<b>Produit X Confidentiel</b>	--	< 1 %	Non Dangereux	

#### COMPOSANT(S) PRESENTANT UN DANGER

Substance(s) dangereuses(s) La préparation est classée non dangereuse selon la directive 2001/59/CE  
 Pourcentage inférieur aux valeurs limites de concentration

#### SYMBOLE DE DANGER



#### PHRASES DE PRUDENCE

**S 28** En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

### 3/ IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée non dangereuse selon la directive 2001/59/CE

**RISQUE PHYSIQUES / CHIMIQUES** Non classé comme dangereux

**4/ PREMIERS SECOURS**

<b>CONTACT AVEC LES YEUX :</b>	Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir des soins médicaux
<b>CONTACT AVEC LA PEAU :</b>	Rincer la peau avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes tout en retirant vêtements et chaussures contaminés. Si une irritation apparaît ou persiste, obtenir des soins médicaux
<b>INHALATION :</b>	Transporter immédiatement à l'air frais, à l'écart des lieux d'exposition. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène, en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux
<b>INGESTION :</b>	Si la personne est consciente, faire boire ¼ Litre d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne est inconsciente ou présente des convulsions, obtenir rapidement des soins médicaux

**5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Point éclair :

Température d'auto inflammation :

<b>MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES :</b>	Eau ou mousse
<b>PROTECTION DES INTERVENANTS :</b>	Porter des lunettes et des vêtements de protection et des gants

**6/ MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

<b>PRECAUTION INDIVIDUELLE :</b>	Veiller à assurer une aération suffisante En cas de vapeurs / poussières / aérosols , utiliser un appareil de protection respiratoire.
<b>METHODES DE NETTOYAGE :</b>	Ramasser avec un produit absorbant (ex : sable kieselguhr liant universel)
<b>MOYENS D'ELIMINATION :</b>	Eliminer selon les réglementations en vigueur.

**7/ MANIPULATION ET STOCKAGE**

<b>MANIPULATION :</b>	Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail Maintenir le récipient fermé Entreposer dans un endroit frais et sec Éviter le contact avec les yeux, la peau et l'habillement Fournir une douche de sûreté et une fontaine oculaire près d'où le matériel est employé Examiner les gants QUOTIDIENNEMENT pour déceler les fuites Jeter les gants défectueux.
<b>CONDITIONS DE STOCKAGE RECOMMANDE :</b>	
<b>CONDITIONS DE STOCKAGE A EVITER :</b>	

**8/ CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>MESURES D'ORDRE TECHNIQUE :</b>	Assurer une bonne ventilation du poste de travail
<b>EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :</b>	Masque de protection, gants de protection, lunettes de protection
<b>MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE :</b>	Douche de sécurité, fontaine oculaire

---

## 9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide
Couleur :	sans couleur
Odeur :	Très légèrement piquante
PH :	2.5
Température initiale de distillation :	Non applicable
Point éclair (en vase fermé) :	> 100°C
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Densité relative ( eau = 1 ) à 20°C :	
Solubilité dans l'eau :	Soluble
Solubilité dans les solvants organiques :	Non soluble

---

## 10/ STABILITE RELATIVE

**STABILITE :** Généralement considéré comme stable

**MATIERES A EVITER :** Verre, aluminium

---

## 11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas d'élément disponible

Nota : cf. section 3/,8/ & 12/ pour plus d'information

**CANCÉROGÉNICITÉ CAS 71-36-3 :** Non considéré comme carcinogène par 'ACGIH, IARC, NIOSH, NTP, OSHA ou CA Prop65

---

## 12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**ECOXICITE :** Pas d'élément disponible

**DEGRADABILITE :** Pas d'élément disponible

**BIOACCUMULATION :** Pas d'élément disponible

---

## 13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Traitement spécialisé conformément à la réglementation en vigueur  
Se référer à la section 7 avant toute manipulation.

---

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**EUROPE / MONDE**

PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DES TRANSPORTS : EXEMPTÉ DU CLASSEMENT ET DE L'ETIQUETAGE TRANSPORT

---

## 15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**CLASSIFICATION CEE**

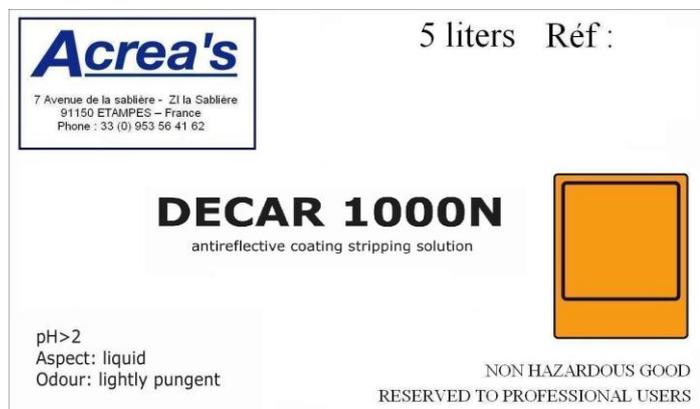
ACREA'S – 7 Avenue de la Sablière, ZI de la Sablière – 91150 ETAMPES – France

Tel : +33 (0)1.6448.0898 – Fax : +33 (0)1.6448.4493

E-mail : [acreas.logistic@hotmail.com](mailto:acreas.logistic@hotmail.com)

---

#### ETIQUETAGE CEE



#### PHRASES DE PRUDENCE

**S 28** En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

---

#### 16/ AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche a été réactualisée. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaire mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

---

#### FIN DE DOCUMENT